

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°295/2018

**OBJET** : Entretien des zones de baignade : lutte contre le lagarosiphon

Membres : 18

Présents votant : 9

Pouvoirs : 6

L'an deux mille dix sept, et le 27 mars 2018

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 7 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune de Mourèze.

**PRESENTS** votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Irène TOLLERET, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Christophe MORGO, conseiller départemental du canton de MEZE,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

**POUVOIRS**

- Madame Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Conseillère départementale du canton de SETE,
- Madame Patricia WEBER, Conseillère départementale du canton de LATTES,
- Madame Audrey IMBERT, Conseillère départementale du canton de MEZE,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Philippe VIDAL, conseillère départementale du canton de CAZOULS LES BEZIERS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS.

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

L'herbier envahissant - Lagarosiphon major est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable. Les visiteurs demandent systématiquement où ils peuvent se baigner sans avoir à traverser cet herbier. De nombreuses remarques négatives remontent auprès des Offices de tourisme.

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Les chantiers en 2017 se sont fait sans coordination globale et de façon hétérogène par les différentes collectivités riveraines du lac, je vous propose que le syndicat mixte coordonne des chantiers, achète le petit matériel nécessaire à l'arrachage (râteau, câble) et supporte le coût de location des engins. Pour que cette action puisse être menée, les collectivités partenaires (communes, communautés de communes,...) devront mobiliser leur personnel sur les chantiers et se charger de l'évacuation.

Je vous propose d'allouer un budget de 12 000 € TTC à cette action.

Affichée le :

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

**EMET** un avis favorable de principe pour la réalisation de chantiers d'extractions du lagarosiphon.

**DECIDE**

- D'approuver cette action,
- De valider le financement,

**AUTORISE**

- La Présidente à signer l'ensemble tous les actes relatifs à la réalisation de cette opération.
- A prévoir et réserver les crédits au budget pour payer cette prestation

Pour Extrait Conforme,  
A Mourèze, le 27 mars 2018



Marie PASSIEUX

